

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 MARS 2010 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

- 7 AVR. 2010

N° 2 - 45 / 2010 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Dix, le 30 Mars 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Mars 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur William NION

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Alain LONG, Claude COSTES, Jean-Charles BORGOMANO, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCETTE, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Robert PAGGI, Francine ALARY, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 50

Votants (titulaires, suppléants votants) : 39

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MARS 2010

N° 2 – 45 / 2010 : LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Direction Générale des Services /Territoire d'Agglomération

Autres services concernés : Transports Urbains, Maîtrise d'ouvrage-programmation travaux,
Déplacements doux

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La question particulière des déplacements est au cœur des préoccupations de l'Agglomération depuis sa création en 2003.

Il suffit d'abord de se rappeler que le projet de mise en 2X2 voies de la RN 88 depuis Marssac et de doublement de la rocade d'Albi jusqu'à Lescure a servi de catalyseur à la coopération des 17 communes de l'Albigeois et de colonne vertébrale pour le projet d'agglomération adopté dès novembre 2003.

La participation de l'agglomération à cette réalisation représente un investissement financier de grande ampleur puisque, en fonction des portions de voiries concernées, elle s'établit de 18,5% à plus de 37,5%.

Au-delà de son effort en faveur des infrastructures routières structurantes, d'autres actions communautaires traduisent son implication forte pour l'organisation de la mobilité.

En effet, il n'a pas échappé que l'Agglomération s'est engagée à partir de 2004 en faveur d'un développement d'envergure des transports urbains, en sa qualité d'autorité organisatrice sur son périmètre territorial.

Plusieurs étapes de restructuration du réseau de transports publics ont été conduites.

Elles ont abouti à la mise en œuvre d'une offre de transport collectif sur l'ensemble du territoire, par lignes régulières ou, quand les infrastructures ou la densité ne le permettaient pas, par Transport A la Demande.

Les spécificités des publics voyageurs ont été prises en compte, notamment par des équipements mieux adaptés ou par la création d'un transport dédié aux personnes à mobilité réduite.

Les dessertes ont été améliorées, au travers de l'organisation des correspondances à partir d'un « hub » central, et ont bénéficié sur certains axes de fréquences renforcées ou d'un « cadencement ».

Un plan ambitieux de modernisation des bus a également été conduit afin de doter les transports publics des moyens de déplacement les plus performants en terme de confort aux usagers et aux conducteurs, et les moins polluants en terme de réponse environnementale.

L'Albigeois a souhaité placer l'utilisateur-piéton au cœur de la chaîne des déplacements.

En ce qui concerne les déplacements doux, l'Agglomération et ses communes membres ont accompagné l'ouverture de sentiers de randonnée pédestre mais ont également favorisé l'aménagement de pistes cyclables, en particulier dans les zones

d'activités et le long de la rocade d'Albi, ou ont encore encouragé l'émergence de solutions type pédibus.

La réalisation d'un site de co-voiturage, connecté avec les transports en commun de l'agglomération, est engagée aux abords de l'échangeur Albi-Séquestre sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par ailleurs, les acteurs économiques se sont mobilisés pour permettre le redémarrage de solutions de fret et des opérateurs sont identifiés à l'échelle de Midi-Pyrénées, permettant d'espérer l'émergence de solutions de transports des marchandises par rail pour les entreprises albigeoises.

D'importants projets structurants pour le rayonnement et l'attractivité du territoire vont voir le jour et compléter l'offre d'équipement de l'Albigeois. Le PDU devra prendre en compte les principaux points générateurs de déplacement au premier rang desquels figurent ces équipements structurants.

Parallèlement le travail prospectif initié par le Syndicat mixte du SCOT du grand Albigeois a fait apparaître la pertinence et l'acuité d'une réflexion aboutie en matière de déplacements sur le Périmètre de Transports Urbains de l'Albigeois.

Dans ce contexte, la Commission communautaire Déplacements-Mobilité a entrepris une phase de pré-diagnostic afin de déterminer le cadre et les conditions appropriées pour conduire une telle réflexion.

Elle a examiné différentes expériences menées par des agglomérations de taille similaire pour considérer opportun l'engagement d'un Plan de Déplacements urbains, volontariste.

L'évolution récente des champs d'intervention de l'Agglomération est venue apporter un éclairage complémentaire et source de cohérence pour l'organisation de la mobilité, et conforte l'orientation envisagée par la commission Déplacements et Mobilité.

Les transferts de compétences qui sont intervenus au 1^{er} janvier 2010 tout particulièrement en matière de voirie, de déplacements doux en site propre et de parcs de stationnement vont permettre en effet à la Communauté d'agglomération d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne des déplacements.

Aussi la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, soucieuse de répondre aux objectifs de respect de l'environnement, de qualité urbaine, d'équité sociale et de maîtrise des dépenses publiques, a-t-elle choisi de promouvoir une politique de maîtrise des déplacements des personnes et marchandises sur son territoire.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est le document réglementaire le plus abouti relatif à ces déplacements.

Elaboré, mis en œuvre, suivi et révisé par l'AOT/Autorité Organisatrice des Transports, il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le Périmètre des Transports Urbains (PTU).

Outil de planification et de coordination, le PDU vise à rééquilibrer la part de la voiture dans les déplacements, au profit des modes de transports collectifs ou des modes doux et/ou actifs.

Le PDU n'est obligatoire que pour les PTU inclus dans une agglomération de plus de 100 000 habitants.

En décidant d'engager l'élaboration de ce plan, il convient de souligner que la Communauté d'Agglomération s'inscrit donc dans une démarche volontaire, afin de garantir une approche globale et réglementaire de la question des déplacements.

Le PDU offre la plus grande portée juridique en ce qui concerne la prise en compte des problématiques de déplacements et impose un principe de cohérence avec les autres politiques d'aménagement ou d'urbanisme.

De même qu'il est prévu dans le cadre de son élaboration une large concertation et une association étroite de l'ensemble des groupes d'acteurs concernés.

L'articulation avec les autres démarches et documents réglementaires est ainsi prévue :

	PDU
Compatibilité Amont	SCOT/Schéma de COhérence Territoriale PRQA/Plan Régional de la Qualité de l'Air
Compatibilité Aval	PLU/Plan Local de l'Urbanisme ZAC/Zone d'Aménagement Concerté Décisions de voirie
Concertation prévue	Association de l'Etat, consultation des collectivités territoriales, des professions, des Chambres Consulaires et des associations.
Modalités d'adoption ou d'approbation	Enquête publique puis approbation par l'Autorité Organisatrice des Transports (Communauté d'Agglomération).

Les principaux objectifs pouvant être assignés à l'élaboration d'un PDU dans l'Agglomération Albigeoise tels que définis dans la LAURE et la loi SRU sont les suivants:

- Améliorer la sécurité de tous les déplacements,
- Diminuer le trafic routier,
- Développer les transports collectifs et déplacements doux (piétons, cycles),
- Aménager des réseaux et voiries (ex : partage des modes de déplacement, information sur la circulation),
- Organiser du stationnement sur voirie et dans les parcs de stationnement,
- Améliorer les transports et livraisons des marchandises (et veiller au maintien des activités commerciales et artisanales),
- Encourager la définition d'un plan de mobilité pour les entreprises,
- Appliquer une tarification cohérente et une billettique intégrées,

Il s'agit in fine dans le cadre de l'élaboration du PDU d'initier des comportements responsables en matière de mobilité.

Compte tenu de l'importance des enjeux inhérents à la préparation du Plan de Déplacements Urbains de l'Albigeois mais également des aspects réglementaires à respecter dans le cadre de la procédure qui lui est applicable, il vous est proposé de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude sur la période 2010/2013.

Les principes méthodologiques qui vous sont proposés pour le bon déroulement de l'étude du PDU consistent à :

1. Cibler les enjeux et cadrage,
2. Définir le comité de pilotage, puis le comité technique,
3. Réaliser un Diagnostic : ébauche des objectifs et cahier des charges,
4. Préciser les orientations, les objectifs généraux et spécifiques :
 - Analyse et formalisation de scénarii et enjeux des déplacements,
 - Programmation et plan d'actions,
 - Conception du PDU,
 - Evaluation environnementale.
5. Consulter les acteurs et lancer l'enquête publique,
6. Reformulation pour écriture finale,
7. Approbation du PDU,
8. Mise en œuvre et suivi.

Au terme d'une période de 5 ans, le plan fait l'objet d'une évaluation ; le cas échéant, il est révisé.

Pour les motifs et dans les conditions qui vous sont ainsi présentés, il est proposé au Conseil communautaire, suite à l'avis favorable de la commission Mobilité-Déplacements et du Bureau communautaire, de décider le lancement du Plan de Déplacements Urbains de l'Albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1425-1,

VU la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI - 30 décembre 1982 - art 28),

VU la Loi sur l'Air et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE - 30 décembre 1996),

VU la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement durable du Territoire (LOADDT - 25 juin 1999),

VU la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU - 13 décembre 2000- art 14), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (2 juillet 2003),

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les avis formulés par la commission Déplacements-Mobilité et l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 mars 2010 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt qui s'attache pour l'Agglomération à développer volontairement une politique de maîtrise des déplacements des personnes et marchandises sur son territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **DÉCIDE** d'engager la procédure d'élaboration du PDU de l'agglomération Albigeoise ;

✚ **APPROUVE** la méthodologie présentée ;

✚ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à lancer l'étude en vue de l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains et à engager les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Mars 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE
Philippe BONNECARRÈRE

